

# Ces élèves qui nous questionnent par leur comportement : comment mieux les accompagner ?

Certains élèves interrogent fortement les équipes pédagogiques par leurs manifestations comportementales qui peuvent être de deux ordres :

- Soit des **comportements sous-réactifs**, intériorisés, pouvant passer inaperçus car ils n'entravent pas le déroulement des activités scolaires. Une vigilance particulière est à porter à cette catégorie sous-estimée d'élèves.
- Soit des **comportements sur-réactifs**, bruyants avec une extériorisation excessive pouvant mettre à mal le fonctionnement de la classe (agression verbale ou physique, intimidation, refus du cadre...).

Dans ce cas, les difficultés de comportement viennent **perturber le cadre scolaire, poser un problème d'enseignement en déstabilisant la pédagogie mise en œuvre** dans la classe et **bousculer les représentations que l'on a du métier d'enseignant**.

Ce memento a pour objectif d'aider les équipes pédagogiques à mieux :

- I. **COMPRENDRE CE QU'EST UN ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ DE COMPORTEMENT**
- II. **IDENTIFIER LES NIVEAUX D'INTERVENTION DANS LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES**  
(avec un focus sur le niveau 1 de la classe, page 4)
- III. **GÉRER LA SITUATION DE CRISE : IMPORTANCE DU PROTOCOLE**
- IV. **PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES PERSONNELS**

*Pour rappel, l'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de **leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers**.*

*« Les **élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)** regroupent une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages ».*

*Un élève entre dans le champ des besoins éducatifs particuliers (EBEP) pour des raisons qui peuvent être **transitoires ou durables**. Il bénéficie à ce titre des aménagements, adaptations et/ou compensations (élèves en situation de handicap) que sa situation nécessite. Son parcours sera ajusté et évalué régulièrement.*



## I. COMPRENDRE CE QU'EST UN ELEVE EN DIFFICULTE DE COMPORTEMENT

Un élève en difficulté de comportement peut avoir :

### - Soit des troubles du comportement

*Si c'est un élève qui présente une **pathologie médicale avérée et diagnostiquée**, reconnue ou non par la MDPH*

### - Soit des difficultés de comportement qui ne relèvent pas du champ du handicap mais qui viennent également perturber le cadre scolaire et l'enseignant dans sa classe en interrogeant sa pratique professionnelle.

*La nature de ses difficultés peut relever :*

- ✓ *D'une inadéquation entre ce qui est demandé à l'élève et ce qu'il est en capacité de faire (interroge la tâche proposée à l'élève (différenciation pédagogique) et les outils-aides qui lui permettent d'atteindre l'objectif d'apprentissage)*
- ✓ *D'une difficulté à fixer son attention (interroge notamment la diversité des modalités d'apprentissage mises en œuvre en classe et le rythme des activités proposées)*
- ✓ *De la non compréhension des objectifs d'apprentissage (interroge la mise en œuvre effective ou non d'un enseignement explicite, notamment le partage avec les élèves de l'objectif d'apprentissage poursuivi)*
- ✓ *Du rythme des apprentissages (interroge la constitution de l'emploi du temps et la durée des séances à adapter selon le cycle)*
- ✓ *D'une peur de l'échec... (interroge la dévolution rendue possible ou non de la tâche, notamment lors des situations de résolution de problème ou de production d'écrit ; le rapport au savoir de l'élève et son estime de soi dégradée).*
- ✓ *D'une non prise en compte de ses besoins éducatifs particuliers.*

*L'origine de ses difficultés peut relever :*

- ✓ *D'une méconnaissance du « métier d'élève » (rendre explicite l'implicite de l'école et de ce qui est attendu ; travailler sur les règles de vie)*
- ✓ *Du fonctionnement de l'école en décalage avec ses besoins (les besoins primaires de l'enfant (se nourrir, dormir, être en sécurité... sont-ils satisfaits ?)*
- ✓ *D'un besoin d'une attention particulière de la part de l'adulte (l'élève attend beaucoup de l'enseignant et recherche un « cadre souple » qui ne lâche pas)*
- ✓ *D'un rejet du collectif*
- ✓ *D'un conflit de loyauté entre l'école et sa famille (interroge la nécessité de renforcer les liens de confiance entre l'école et la famille au bénéfice de l'élève)*
- ✓ *D'un manque de sécurité affective et cognitive (interroge la contenance de la classe, de l'enseignant et des savoirs mis en œuvre)*
- ✓ *Du milieu familial, social et culturel*

Il convient de réfléchir **dans la classe et collectivement, au niveau de l'école**, à l'accueil et à l'accompagnement de ces élèves, **selon plusieurs niveaux d'intervention.**

## II. IDENTIFIER LES DIFFERENTS NIVEAUX D'INTERVENTION DANS LA PRISE EN CHARGE

### Dispositifs

### Personnes ressources

#### Niveau 1 :

Classe

##### Recherche de réponses au sein de la classe :

- **Observation objectivée (grilles d'observation) par l'enseignant** : repérage et analyse des besoins de l'élève (outil : plateforme Cap école inclusive)
- **Mise en œuvre des premières réponses pédagogiques (utiles à TOUS les élèves) :**
  - Aménagement de l'espace-classe et du temps
  - Mise en œuvre d'une pédagogie explicite et différenciation pédagogique
  - Structuration de la relation à la loi et de la gestion des relations sociales et affectives

#### Niveau 2 :

Ecole

##### Les difficultés de comportement persistent (évaluation plus précise de ces difficultés) : recherche COLLECTIVE de réponses au sein du cycle et de l'ECOLE :

- Conseil des maîtres : examen collectif de la situation / **Elaboration et mise en œuvre du protocole de gestion de crise / Elaboration des actions et du projet de l'élève.**
- Proposition à la famille du plan proposé (PPRE, éventuellement PAP ou PAI) / Echancier des actions et des rencontres prévues.
- Demande de prise en charge éventuelle de l'élève par un membre du RASED
- Mise en œuvre d'une Equipe éducative

#### Niveau 3 :

Circonscription

##### Incidents multiples, pas de changement dans le comportement. Dialogue difficile avec la famille. Information à l'IEN de circonscription qui accompagne la situation

- Observation en classe d'un conseiller pédagogique de circonscription suivie d'un échange avec l'enseignant (éventuellement l'équipe) / Proposition de nouvelles pistes pédagogiques.
- Examen de la situation par le pôle ressource de la circonscription : exposé de la situation / recherche d'informations complémentaires par un ou plusieurs membres du PR (observations, entretiens) / nouvelles propositions d'actions dans la classe, le cycle, l'école.
- Tenue éventuelle d'une nouvelle équipe éducative en présence de l'IEN ou d'un CPC.

#### Niveau 4 :

Départemental

- Si l'élève est en situation de handicap ou si un dossier MDPH est en cours, sollicitation de l'IEN école inclusive via l'IEN de circonscription pour appui d'un CPD école inclusive.
- Intervention de l'Equipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) après validation de l'IEN de circonscription pour aider l'équipe pédagogique dans leur accompagnement de la situation.
- Sollicitation de la cellule d'écoute (psychologue du travail, AS personnel...) pour permettre la verbalisation de la situation par l'équipe pédagogique

**Famille** : **dialogue régulier en coéducation** afin de mieux comprendre les difficultés et les points d'appui de l'élève (éventuellement **en présence du directeur** si le dialogue est difficile).

**Psychologue de l'éducation nationale** : observation de la classe et **échanges croisés avec l'enseignant** sur l'élève afin de favoriser une meilleure gestion de classe.

**Prises en charges extérieures éventuelles de l'élève** (centre de soins (CMPP, CMP, hôpital de jour, professionnels en libéral, AEMO...) : aide et conseils à l'accompagnement de l'élève en classe.

##### Directeur d'école :

- Organisation et animation de **l'équipe éducative (EE)** à laquelle sont conviées toutes les personnes en charge de l'enfant : famille, centre de soin, professionnels en libéral, AS, médecin scolaire, personnels RASED, ATSEM, commune etc. **Si la situation est très difficile ou très conflictuelle, l'IEN est à informer.**
- Garant de la bonne mise en œuvre du projet de l'enfant (PPS, PAP, PAI, PPRE).

**Personnels RASED** : prise en charge éventuelle de l'élève ou intervention du maître E ou maître G en classe (en REP+).

**CPC** : aide et conseil pédagogique aux enseignants (observation de classe, participation éventuelle aux EE...).

**Pôle ressource de circonscription** (IEN, CPC, médecin scolaire, RASED, AS, coordonnateur REP...) : prévention et remédiation aux situations difficiles dans les écoles par l'organisation et la mise en œuvre de l'aide apportée aux équipes et aux élèves.

**EMAS (équipes mobiles d'appui à la scolarisation)** : équipes mobiles du médico-social (éducateur...) apportant des ressources complémentaires.

**Circonscription école inclusive du département** : IEN, CPD, Psy Eda, ERUN (pour le matériel adapté).

## Focus sur le niveau 1 : En classe

En classe, pour **assurer la sécurité affective, relationnelle et cognitive de l'élève et rendre accessibles les savoirs**, vous pouvez vous appuyer sur :

### LES 8 BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT :

- Besoin de **sécurité** et de confiance
- Besoin de **sens**, de compréhension, de motivation, de stimulation
- Besoin de **justice** et de respect
- Besoin d'aide, de **temps**, de ressources
- Besoin de **valorisation**, de sentiment de compétence
- Besoin d'**appartenance** au groupe, de considération de la part des pairs
- Besoin d'expression de soi et de **partage de ses opinions, de ses émotions**
- Besoin d'autonomie, de **responsabilité** et de réalisation de soi.

### VOS GESTES PROFESSIONNELS D'ENSEIGNANT :

- Conserver une **relation empathique** avec l'élève.
- **Observer** : prendre le temps de repérer les réussites et progrès de l'élève (même minimes à l'aide d'un outil formalisé - grille d'observation)
  - **Rassurer** : accueillir et aider l'élève à identifier et nommer son état émotionnel, favoriser les essais et dédramatiser les erreurs, relancer l'attention avec l'intonation, un regard...
  - **Expliciter à l'élève** : clarifier les objectifs d'apprentissage et faire reformuler les consignes, préparer et annoncer les transitions, verbaliser tous les aménagements
  - **Adapter et différencier** : aménager la tâche en fonction de la difficulté, centrer l'élève sur l'objectif prioritaire (attention aux tâches complexes et à l'implicite), varier les supports et créer des outils d'aide pour **étayer**.
  - **Cadrer** : utiliser des rituels, un emploi du temps verbalisé et visible, aménager l'espace et le temps de l'élève.

## VOUS N'ETES PAS SEULE !

### LES RESSOURCES DE L'INSTITUTION :

- **L'équipe pédagogique** : alerter le directeur
- **L'équipe élargie** : organiser une EE ou une ESS avec l'enseignant référent de scolarité si l'élève est reconnu en situation de handicap.
- **Le pôle ressource de la circonscription**

### L'ALLIANCE EDUCATIVE AVEC LES PARENTS :

- Travailler une posture de professionnel **empathique** : accepter les parents avec leur réalité. Ne pas juger, écouter.
- Etablir une collaboration active : **travailler ensemble** pour résoudre les problèmes (inviter plutôt que convoquer, les rencontrer régulièrement, avoir une vision positive de leur enfant).
- **Soigner** la communication avec les familles pour **expliciter** les aménagements mis en place dans l'école et dans la classe.
- En cas de difficultés de communication avec les parents : **informer l'IEN**.

### III. GÉRER LA SITUATION DE CRISE : Importance du protocole

Il est possible d'essayer d'anticiper au maximum la crise même s'il n'est pas toujours possible de l'éviter. **En aucun cas, l'enseignant ne doit culpabiliser. Plus la situation est complexe, plus elle doit être traitée collectivement.**

#### Qu'est-ce qu'une crise ?

- L'élève n'arrive pas à s'adapter à une situation donnée. Il développe alors un mécanisme de défense pour lutter contre ses angoisses. C'est son dernier rempart avant l'effondrement.
- C'est aussi un appel à l'aide. L'élève est en souffrance.

**Mettre en place un protocole de crise en équipe – si possible avant la rentrée des élèves en septembre - et le formaliser par écrit ainsi que la hiérarchie des sanctions :** Qui gère le groupe ? Qui gère l'élève ? Dans quel lieu ? Qui prévenir ?

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX SUR L'ATTITUDE DE L'ENSEIGNANT

##### 1. AVANT LA CRISE POUR LA DÉSAMORCER

- **Apprendre à repérer les signes précurseurs** : repérer les moments d'apprentissage ou de transition qui posent problèmes pour anticiper les difficultés. Observer les signes physiques d'angoisse et proposer une activité alternative.
- **S'appuyer sur ce qui apaise l'élève** : coin calme, coin de la colère, jeux, coloriage...
- **Signifier à l'élève que vous avez vu qu'il est angoissé** : verbaliser les ressentis, indiquer que vous allez prendre du temps pour en discuter (souvent, la relation duelle apaise l'enfant).
- **Triangler la relation** : passer le relais à un autre adulte ou proposer un temps de mise au calme.

##### 2. PENDANT LA CRISE POUR LA GÉRER (cf. les étapes 1 et 2 du traitement de la situation de crise)

- Rester le plus calme possible (car la violence provoquera de la violence).
- Ne pas toucher l'élève en crise sauf s'il se met en danger ou agresse les autres.
- Ne pas récupérer l'objet qu'il tient sauf s'il est dangereux (cela cristalliserait son agressivité envers vous)
- Eviter la surenchère verbale.
- Différer vos remarques afin de revenir sur les transgressions de l'élève quand il sera en capacité d'écouter.

#### La gestion du groupe :

- Activer le protocole de crise prévu.
- Ne pas stigmatiser la situation : reprendre le déroulement habituel de la journée pour les autres élèves.

#### Dans quel cas immobiliser physiquement l'élève ?

- Si l'élève essaye de se blesser ou de blesser les autres.

A ce moment-là, la contention est une mesure de protection qu'il faudra consigner par écrit.

##### 3. APRES LA CRISE POUR QUE L'ÉLÈVE REPRENNE SA PLACE (cf. l'étape 3 du traitement de la situation de crise)

#### a) Revenir sur ce qu'il s'est passé avec un protocole de questions :

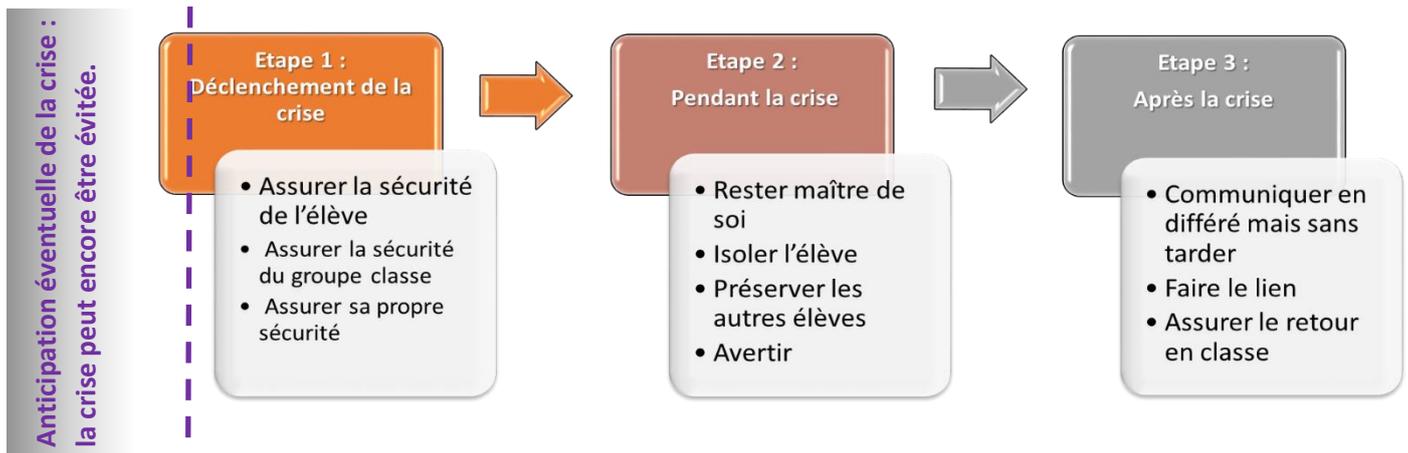
Qu'est-ce qui t'a mis en colère ? Cela aidera à trouver les causes de la crise.

- Est-ce que tu aurais pu faire autrement ? L'enseignant propose alors des alternatives (venir dire à l'adulte que ça ne va pas, proposer une activité de retour au calme, avoir un pictogramme à montrer en cas de colère).
- La prochaine fois que tu seras encore en colère comme ça, comment feras-tu ? Trouver avec l'élève d'autres stratégies que la crise afin qu'il puisse exprimer son angoisse ou sa colère.

#### b) Aider l'élève à réparer la relation avec les autres (excuse, dessin, verbalisation, fiche de réflexion).

c) Parler avec les élèves témoins directs de la crise pour dédramatiser et rappeler le rôle sécurisant de l'adulte. (S'appuyer sur le psychologue Eda si nécessaire).

Les 3 étapes de traitement de la situation de crise :



**Ex. Cas n°1 : l'élève s'enfuit de la classe**

**Etape 1**

- Ne pas laisser l'élève seul : passer le relais de surveillance de la classe à l'enseignant de la classe voisine, à l'AESH ou à l'ATSEM. **L'enseignant de la classe suit l'élève/va le trouver.**
- Demander le calme aux autres élèves de la classe / Rassurer.

**Etape 2**

- Un élève de la classe préviend le directeur. Si le directeur n'est pas disponible, prévenir un autre adulte qui se chargera de le prévenir.
- Le directeur ou un autre adulte disponible surveille l'élève afin que l'enseignant retourne dans sa classe.

**Etape 3**

- **Temps de parole différé** avec l'élève **apaisé** (dans la journée, temps de récréation ou le lendemain si non possible avant) : mettre des mots sur les événements vécus en présence de l'enseignante et/ou du directeur.
- Retour en classe de l'élève : **l'accueillir inconditionnellement** sans le stigmatiser, le **raccrocher** aux activités en cours.

**Focus sur l'étape 2 : Pendant la crise**

- **Si l'élève est ingérable :**
  - Appeler les parents *ou* les parents et le SAMU.
  - Le directeur prévient l'IEN et éventuellement le médecin scolaire (par téléphone et par mail).
- **Si l'élève est gérable :**
  - Attendre que la crise soit passée, le sécuriser et l'amener dans le bureau du directeur ou dans une pièce dédiée lui permettant de s'apaiser en présence d'une AESH ou d'une ATSEM.
  - Signifier à l'élève qu'on lui permet de s'apaiser et qu'une discussion sera engagée ultérieurement.
  - Prévenir les parents par téléphone ou prendre rdv par écrit.

**Ex. Cas n°2 : l'élève se met en danger ou met en danger les autres élèves de la classe**

**Etape 1**

- Si la crise est très intense : faire sortir les autres élèves dans le couloir en les rassurant.
- Parler calmement à l'élève en crise, éviter la contenance sauf s'il tente d'atteindre à son intégrité ou à celle des autres.

**Etape 2**

- Un élève de la classe prévient le directeur. Si le directeur n'est pas disponible, prévenir un autre adulte qui se chargera de le prévenir.
- Le directeur ou un autre adulte disponible surveille l'élève afin que l'enseignant puisse reprendre sa classe en charge. Prendre le temps du retour aux apprentissages.

**Etape 3**

- Temps de parole différé avec l'élève apaisé (dans la journée, temps de récréation, ou le lendemain si non possible avant).
- Prévoir un temps de parole pour les autres enfants, en l'absence de l'élève, accompagné par un psychologue (si crise intense ou spectaculaire).
- Retour en classe de l'élève : l'accueillir inconditionnellement sans le stigmatiser, le raccrocher aux activités en cours.

**Focus sur l'étape 3 : Après la crise**

- **Dans tous les cas, si la crise a été très grave**
  - Le directeur rédige un fait établissement dans la journée.
- **Si la crise a été très grave et que l'élève n'est plus à l'école**
  - Poser une équipe éducative en urgence pour définir les modalités de son retour
  - Lorsqu'il est de retour, prévoir un temps de parole avec l'élève en présence de l'enseignant et/ou du directeur.
  - S'il revient sur le temps périscolaire du matin, faire le lien avec un adulte du périscolaire afin d'anticiper cette transition.
- **Suivi et formalisation de décisions : faut-il sanctionner ou non ?**
  - Si la sanction est nécessaire, elle doit être adaptée aux capacités de l'élève et permettre compréhension et intégration de la règle.

**La sanction éducative (Eirick PRAIRAT)**

- 4 principes structurants
- 1) Principe de signification
  - 2) Principe d'objectivation
  - 3) Principe de privation
  - 4) Principe de socialisation

<https://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2004-3-page-31.htm>

**POINT D'ATTENTION SUR LA COMMUNICATION DE LA CRISE AVEC LA FAMILLE :**

Selon la situation, la crise peut faire prendre conscience à la famille des difficultés de leur enfant. Dans d'autres cas, il convient de **dédramatiser la crise afin que l'enfant n'ait pas double sanction à la maison.**

## IV. PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS : SANTE ET BIEN-ETRE DES PERSONNELS

Dans certains cas, lors de situations très graves de crise, des faits de violence et d'incivilités au travail peuvent survenir et figurent parmi les multiples facteurs susceptibles de porter atteinte à la santé et au bien-être des personnels de l'éducation nationale. En cas d'agression physique ou de menace grave, un médecin doit vous examiner pour procéder à des soins et prescrire un éventuel arrêt de travail.

Gestion de la souffrance au travail : les solutions qui se présentent à l'enseignant :

**Un principe essentiel : ne pas rester isolé en parlant et en sollicitant de l'aide.**

### Premier cercle : l'école

- Discussion informelle : salle des maîtres, échanges avec les collègues afin de partager les difficultés rencontrées.
- Discussion formelle : auprès **du directeur**, recherche de solutions.

Au sein de l'établissement : **entretien avec la psychologue de l'éducation nationale, personne-ressource de proximité** dans l'accompagnement d'une situation de souffrance professionnelle au travail.



### Deuxième cercle : la circonscription

**L'IEN de circonscription est l'interlocuteur privilégié dans ce type de situation.**

Il peut :

- **Recevoir l'enseignant en entretien individuel** afin d'évoquer avec lui ses difficultés, les répercussions éventuelles sur sa santé, sa classe et les solutions proposées.
- **Conseiller et accompagner l'enseignant** vers les personnes ressources adéquates.
- **Accompagner l'enseignant** :
  - Dans une démarche de **dépôt de plainte** à la police / la gendarmerie.
  - Dans une démarche de **demande de protection fonctionnelle**.
- **Venir en appui d'une situation conflictuelle entre l'enseignant et la famille** : intervention en EE/ESS, accompagnement lors d'un RDV avec la famille, rappel à l'ordre de la famille, rencontre avec l'équipe pédagogique...
- Proposer à l'enseignant / l'équipe pédagogique **l'accompagnement par un conseiller pédagogique de circonscription** (stage d'équipe, soutien en classe...), par un CPD école inclusive ou par les EMAS.

**FOCUS : LES OUTILS A DISPOSITION DES EQUIPES**

- Si l'école a été le lieu d'une atteinte aux biens, aux personnes, à la sécurité ou aux valeurs de la République, le directeur le signale via **l'application Faits établissement**.
- Si vous souhaitez signaler une situation en lien avec les risques psychosociaux (Axe sécurité du travail par convention pour les EBEP), vous pouvez saisir une fiche dans le registre **Santé et Sécurité au Travail (SST)** dématérialisé sur ARENA dans la rubrique « référentiel et outils ». Les fiches SST saisies permettront d'enrichir et d'actualiser le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Si vous avez fait l'objet d'une agression verbale ou physique, vous pouvez faire **un dépôt de plainte ou une main courante auprès de la police/la gendarmerie**. Vous pouvez vous faire accompagner du directeur de l'école / de l'IEN éventuellement. La main courante et le dépôt de plainte sont les seules voies officielles qui permettent de porter à la connaissance de la justice une infraction pénale dont on a été victime.
- Si vous avez été blessé(e) dans le cadre de votre service, vous pouvez remplir **une fiche accident de service à envoyer à l'IEN**.
- Tout agent victime de violences, de harcèlement, de menaces, d'injures ou encore d'outrages, dans le cadre de ses fonctions ou du fait de celles-ci, a droit à l'assistance de l'administration : vous pouvez demander **la protection fonctionnelle du fonctionnaire via l'IEN**.

**Troisième cercle : la DSDEN****En réponse à un besoin de soutien psychologique**

**Réseau PAS (MGEN/EN) : 0805 500 005**

Les **espaces d'accueil et d'écoute** (EAE) font partie du réseau de prévention, d'aide et de suivi (réseau PAS). Ce lieu confidentiel d'écoute, de prévention, d'aide et de suivi est destiné aux personnels de l'éducation nationale (en activité ou en congé maladie) qui rencontrent des difficultés personnelles ou professionnelles. Ce dispositif permet d'échanger avec un psychologue par téléphone ou en face-à-face dans un lieu spécifique et neutre avec la garantie d'une confidentialité absolue, pour un soutien psychologique ponctuel ou un accompagnement court, pour une orientation vers des spécialistes.

- **Psychologue du travail au rectorat** Nom : DELMAS Véronique Contact : **04.67.91.50.46**

**En réponse à un besoin de soutien au niveau santé / social**

- **Médecin du travail** Nom : AUGÉ Pascale Contact : [ce.servmed@ac-montpellier.fr](mailto:ce.servmed@ac-montpellier.fr)
- **Service social en faveur des personnels** : MALARTRE Myriam Contact : **04 66 62 86 50** DEPLANQUE-LYONNET Martine Contact : **04 66 62 86 05**

Le service social en faveur des personnels apporte aide et conseil aux personnels : accueil, écoute, information, orientation, médiation pour toute difficulté d'ordre personnel, familial, financier ou professionnel, en prenant en compte la situation de la personne au sein de son environnement professionnel.

**En réponse à un souhait de revoir son projet professionnel ou d'échanger sur son environnement de travail**

- **Conseiller RH de proximité** Nom : LENEVEU Valérie ou Emilie BRENET Contact : **04 66 62 86 58**

Pour une demande de renseignements, de conseils ou d'écoute, un projet d'évolution professionnelle (projet de mobilité, de formation ou de carrière, bilan professionnel), être aidés ou conseillés dans la prévention et la résolution de conflit. Cet accompagnement est hors hiérarchie, neutre et confidentiel.

**En réponse à un souhait de faire état de risques professionnels dont les risques psychosociaux dans votre établissement**

- **Conseillère de prévention académique adjointe** FORCINA Cécile [cecile.forcina@ac-montpellier.fr](mailto:cecile.forcina@ac-montpellier.fr) et **conseillère départementale de prévention** : Chalabert Nelly [nelly.chalabert@ac-montpellier.fr](mailto:nelly.chalabert@ac-montpellier.fr)
- En remplacement des CHSCT : **Comité Social d'Administration- Formation spécialisée**. (Une nouvelle adresse de contact sera communiquée ultérieurement).

